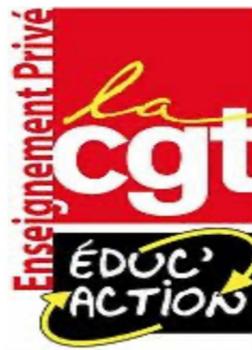




Déclaration liminaire

CCMA du 19 juin 2025



Avant tout propos, la CGT-EP et le Sundep-Solidaire rappellent que c'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris, mardi 10 juin dans la matinée, le décès d'une assistante d'éducation, mortellement frappée à l'arme blanche par un élève du collège Françoise-Dolto, à Nogent (Haute-Marne) dans lequel elle exerçait ses fonctions. Par delà les académies, c'est toute la communauté éducative qui est une nouvelle fois endeuillée.

Les discours sécuritaires ne peuvent constituer une réponse adéquate alors que c'est justement l'accompagnement humain qui est mis à mal depuis des dizaines d'années de restrictions budgétaires. Aujourd'hui, c'est tout notre éco-système éducatif et médical d'accompagnement qui est fragilisé.

La CGT-EP et le Sundep-Solidaires mettront en avant, tant qu'il le faudra, les revendications qu'ils portent sur ces sujets, et continueront à faire des propositions pour rompre ce cycle infernal.

Avancement HORS CLASSE ET CLASSE EXCEPTIONNELLE

La CGT-EP et le Sundep Solidaire souhaitent tout d'abord interroger la CCMA sur l'application de la parité par quota dans les opérations de promotion qui est en œuvre depuis 4 années.

Si l'objectif affiché est louable — corriger les inégalités entre les femmes et les hommes — les dispositifs mis en place actuellement, basés sur des quotas sexués, semblent **produire aujourd'hui l'effet inverse : une nouvelle injustice, cette fois à l'encontre des femmes.**

Lors des campagnes d'avancement accéléré, nous avons déjà constaté que des collègues classé·es avec un **avis « Excellent »** ont été écarté·es au profit de collègues avec un **avis « Très satisfaisant »**, uniquement pour respecter la parité.

Mais l'injustice est encore plus flagrante dans les promotions à la **hors-classe** de certifié·es cette année. La **dernière femme promue est à la 68^e place**, tandis qu'on ira chercher le **dernier homme promu à la 108^e, pour répondre à un quota.**

Cela signifie concrètement que **24 femmes mieux classées que lui ne seront pas promues** cette année. Et cette situation ne fait que s'aggraver d'année en année : ces femmes, évincées aujourd'hui, prendront les premières places demain, amplifiant davantage le déséquilibre dans le tableau de promotion.

Nous rappelons également que **les femmes continuent d'être moins rémunérées** que les hommes au sein même de l'Éducation nationale.

13,6 % de salaire en moins en moyenne.

Ce différentiel s'explique notamment par :

- une moindre prise d'HSA, de missions supplémentaires, ou de cumul d'emploi ;
- un **recours plus fréquent au temps partiel**, souvent pour **élever un enfant ou accompagner un proche** ;
- et un impact massif de la parentalité sur la carrière : **5 ans après une naissance, le revenu des femmes baisse en moyenne de 25 %**.

Nous réaffirmons donc que **l'égalité réelle passe par la reconnaissance des capacités de chacun et chacune, la transparence des critères et la lutte contre toutes les formes de précarisation**.

Dans ce contexte, la CGT-EP et le Sundep **ne contestent pas l'objectif de parité**, mais s'interrogent sur l'impact réel de la promotion par quota, et se demandent si cela n'a pas pour effet de léser davantage les femmes.

Ainsi, la CGT-EP et le Sundep Solidaires sollicitent-ils de la part du rectorat l'organisation d'un groupe de travail pour réfléchir à des moyens pour évaluer nos pratiques et mieux promouvoir l'égalité dans la carrière des enseignant·es.

Maîtres délégué·es : variable d'ajustement et méprisé·es

La CGT Enseignement Privé et le SUNDEP Solidaires Paris tiennent à revenir sur la situation des nombreux professeurs non titulaires de notre académie.

Dans un contexte où les concours enseignants peinent à attirer des candidat·es, et où certaines disciplines connaissent de réelles difficultés de recrutement, la politique de notre employeur reste incompréhensiblement focalisée sur des économies budgétaires, au lieu de reconnaître et de rémunérer de manière juste et digne, les enseignant·es qui assurent, au quotidien, une mission essentielle de service public.

Nos 2 syndicats réclament donc davantage de places pour les concours externes et internes. Et, un véritable et ambitieux plan de résorption de la précarité avec une titularisation par inspection, comme cela se faisait par le passé. Maintenir 30 % de professeur·es non titulaires, mal payé·es, mal considéré·es n'est plus acceptable !

Pour ce qui concerne l'évaluation des Maîtres délégué·es, rappelons qu'un groupe de travail s'est réuni au dernier moment, que la circulaire, rédigée de façon expéditive, est parue trop tardivement et que la grande majorité des Maîtres inspecté·es cette année n'ont pas encore reçu leur grille d'évaluation et l'avis de la rectrice.

Quand les recevront-ils/elles ?

En ce qui concerne les Maîtres délégué·es qui obtiennent un poste pour la première année, la CGT-EP et le Sundep-Solidaires avaient relevé, dans le texte de cadrage, la possibilité d'être accompagné·es par un tuteur ou une tutrice.

Où en est l'administration quant à cette réflexion ?

Nous attendons avec impatience la CCMA de rentrée, durant laquelle sera présenté un premier bilan des évaluations et inspections des Maîtres délégué·es, trop souvent écarté·es des formations et toujours plus précarisé·es.

Enfin, de nombreux Maîtres en CDI risquent de perdre leur poste cette année compte tenu de la perte de 100 ETP en 2 ans à Paris. Jusqu'alors, les Maîtres en CDI sans poste à la rentrée continuaient à être rémunéré·es quelques mois. Cette mesure est-elle toujours d'actualité ?

Une médecine de prévention au rectorat de Paris ?

La médecine préventive a pour mission de prévenir toute altération de la santé, physique et mentale des agent·es, du fait de leur travail, et, de conduire des actions de santé au travail tout au long de leurs parcours professionnels.

De bien jolis principes certes mais une réalité toute autre !

Il fut un temps où les délais pour obtenir un rendez-vous avec la médecine de prévention étaient particulièrement longs. C'était déjà problématique. La CGT-EP avait alerté à plusieurs reprises le rectorat sur cette situation.

Le Sundep-Solidaires rappelle que la première obligation de l'employeur est d'assurer la sécurité des salarié·es ; d'autant plus quand les chef·fes d'établissement des établissements privés, pourtant sous contrat, se déresponsabilisent face aux personnels enseignants et ne relèvent les dysfonctionnements qui adviennent, non pour prévenir et guérir mais pour sanctionner.

Aujourd'hui, le constat est encore plus grave : **souvent, les personnels ne reçoivent tout simplement plus aucune réponse.**

Autant de mails envoyés, même alertant sur l'urgence de la situation et **fréquemment aucune réponse. Aucun accusé de réception. Aucun contact.**

L'accident ne doit pas devenir la norme pour qu'intervienne alors la médecine du travail.

La médecine de prévention est censée être un droit, au service de tous les agent·es. Son absence totale de réponse, même en cas d'urgence, est inacceptable.

Le rectorat ne peut ignorer plus longtemps ses responsabilités en matière de santé au travail et des risques psycho-sociaux auxquels sont exposées quotidiennement les enseignant·es.

Le rectorat employeur doit agir et prendre ses responsabilités en matière de santé au travail.

Face à cette défaillance, **la CGT-EP et le SUNDEP Solidaires continuent d'accompagner et de défendre les droits** des enseignants de l'enseignement privé sous contrat.

Questions

Stagiaires :

- Quand tous les stagiaires seront-ils reclassés et payés ?
- Combien se stagiaires passeront au jury de fin d'année ? Date du jury.
- Les stagiaires agrégés sont-ils également assujettis à l'interdiction d'avoir des HSA et d'être professeur principal ? Cela s'applique-t-il aussi aux lauréats du concours interne compte tenu qu'il s'agit de professeurs expérimentés et que ceux-ci ne sont pas formés durant l'année de stage ?

MD/CD, MD et AE

- Liste d'aptitude d'intégration : résultats des Maîtres en année probatoire en 2024/25 ?
- Combien reste -t- il de MA en Contrat Définitif ? d'Adjoints d'enseignement ?
- La CGT-EP a obtenu la garantie le 7 mars que les MA CD bénéficieraient, aussi, d'un niveau supplémentaire à compter du 1^{er} sept. 24. Mais cela n'a toujours pas été fait. Quand cela sera-t-il effectif sur paie ?

INÉDIT : un Maître délégué n'a pas été reconduit en fin d'année scolaire alors que le professeur remplacé était toujours en arrêt maladie. Les élèves ont donc été privés de cours, les autres collègues ont dû suivre davantage d'élèves en stage.

Est-ce admissible ? Quelle est la position du rectorat ?

CDI : Combien de Maîtres ont-ils reçus leurs CDI cette année ? Procédure en cas de perte de poste à la rentrée prochaine ?

Trop de MD travaillent encore sans contrat et/ou sans avenant et ne sont donc pas payés. Que compte faire le rectorat ?

CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS :

À la demande de la CGT-EP, Mme Nedjar a fait parvenir aux organisations syndicales la liste des établissements contrôlés le 24 avril. Mais nous avons appris que des établissements ne figurant pas sur la liste sont également contrôlés: St Nicolas ou Stanislas.

Serait-il possible d'obtenir la liste complète ?

Les Petits champs est le seul établissement privé laïc contrôlé cette année.

Il a été indiqué à la cheffe d'établissement que la durée des cours devrait revenir à 55 minutes à la rentrée prochaine. La CGT-EP et le SUNDEP invitent le rectorat à contrôler Sévigné et Jeanine Manuel. Le rectorat les contrôlera-t-ils l'an prochain ?

SOUFFRANCE AU TRAVAIL

Médecine de Prévention: Les mails de demande de RDV restent sans réponse. Le problème n'est plus les délais longs, mais une absence totale de réponse aux demandes de RDV, même urgent. Comment le rectorat compte-t-il se saisir de ce problème alors que les cas de souffrance au travail se multiplient ?